



CAISSE D'ÉCONOMIE STRATHCONA

COMMUNIQUÉ

Mai 2003



AVIS IMPORTANT : FRAIS D'ADMINISTRATION

Une erreur a été commise dans les comptes d'un grand nombre de nos membres en avril. Vous avez peut-être déjà remarqué dans votre relevé de compte ci-joint que des frais d'administration beaucoup trop importants ont été prélevés ce mois-ci. Si vous comptez parmi les membres qui utilisent encore un livret, vous vous en rendrez compte lorsque vous mettrez à jour votre livret après la fin du mois d'avril. Si vous utilisez le système AccèsD, vous verrez immédiatement le problème et la solution.

Chaque printemps, la Fédération Desjardins met à jour les frais d'administration imposés par chaque caisse d'économie et caisse populaire de son réseau. Jusqu'à présent, c'est le conseil d'administration de chaque institution qui se chargeait, par l'intermédiaire de sa direction, de soumettre à la Fédération le montant des frais d'administration qu'il entendait imposer à ses membres pour l'année à venir.

La Fédération recommande aux caisses populaires et caisses d'économie le montant des frais d'administration qu'elle souhaite voir appliquer. Cependant, jusqu'à maintenant, chaque caisse a été autorisée à fixer ses propres taux. Ceci dit, nous devons avouer que, depuis fort longtemps, les inspecteurs de la Fédération nous ont signifié qu'ils trouvaient que nos frais d'administration étaient beaucoup trop faibles et que nous devrions adopter la philosophie Desjardins de la rentabilité.

Cette année, tout comme par le passé, notre conseil d'administration a insisté pour que notre autonomie en la matière soit respectée. Ce printemps, le conseil a informé la Fédération que, de nouveau, nos frais d'administration seraient fixés à un taux forfaitaire de 1,25 \$ par mois.

Au début du mois d'avril, la Fédération a programmé son système informatique pour déduire 1,25 \$ chaque mois du compte de nos membres, et elle y a ajouté des frais d'administration aux taux maxima recommandés pour chaque service! Cette programmation a affecté toutes les caisses d'économie et caisses populaires, sans avertissement et sans aucune explication. La plupart des directions n'ont découvert que le 30 avril qu'un grand nombre de leurs membres avaient vu leur compte débité de frais d'administration exorbitants.

Vérifiez sur votre relevé du 30 avril 2003 la ligne identifiée « Frais d'administration » ou ADM. Elle représente le montant que vous auriez payé en avril si la Caisse d'économie Strathcona appliquait les taux maxima de la Fédération Desjardins. À la même date, vous trouverez une autre transaction sous la rubrique « Frais fixes » pour un montant de 1,25 \$. C'est ce dernier montant qui est le bon.

Notre personnel a passé tout le samedi 3 mai à reverser dans les comptes les sommes indûment prélevées. Les corrections ayant déjà été faites, le solde indiqué sur votre relevé devrait être exact. Mais, à moins que vous mettiez votre

livret à jour ou utilisiez AccèsD, vous ne verrez le remboursement que sur le relevé du mois de mai.

Dans ce changement imprévu de procédure, la faute incombe clairement à la Fédération Desjardins. Cependant, nous tenons quand même à nous excuser auprès de nos membres pour tout inconfort que cette erreur aura pu leur causer. Nous ferons tout notre possible pour que l'erreur ne se reproduise pas chaque printemps. Et nous tenons également à exprimer nos plus sincères remerciements à notre personnel qui a sacrifié sa fin de semaine du 3 mai pour corriger l'erreur de la Fédération.

VIVE LES VACANCES !

Vous partez en vacances cet été ? Nous vous offrons conseils, chèques de voyage et prêts de vacances. Si vous pensez que nous pouvons vous être utiles, n'hésitez pas à nous appeler.

TAUX ACTUELS

| | |
|------------------------|---------|
| PRÊTS PERSONNELS | 8,50 % |
| PRÊTS DE CONSOLIDATION | 10,50 % |
| MARGE DE CRÉDIT | 7,00 % |
| PRÊTS HYPOTHÉCAIRES | |
| 1 an (ouvert) | 5,25 % |
| 2 ans (fermé) | 5,00 % |
| 3 ans (fermé) | 5,25 % |
| 4 ans (fermé) | 5,50 % |
| 5 ans (fermé) | 5,75 % |
| DÉPÔTS À TERME * | |
| 6 mois | 2,00 % |
| 1 an | 2,75 % |
| 2 ans | 3,25 % |
| 3 ans | 3,75 % |
| 4 ans | 4,25 % |
| 5 ans | 4,50 % |

* 2 000 \$ minimum. Taux sujets à changement sans préavis.

Intérêt mensuel : moins 0,25 %. (053)

FIDÈLES À NOS PRINCIPES ?

Au cours des dernières années, le conseil d'administration de la Caisse d'économie Strathcona s'est retrouvé à différentes reprises en désaccord avec certaines politiques de la Fédération Desjardins. Notre caisse s'est toujours efforcée de rester fidèle aux principes du mouvement coopératif, d'offrir à ses membres propriétaires le meilleur service possible et de leur retourner le montant maximum des trop perçus à la fin de chaque année. Le Mouvement Desjardins, nous semble-t-il, ne respecte pas toujours ses principes. La Fédération ne cesse de critiquer les frais d'administration que nous prélevons, de même que nos taux d'intérêt sur les prêts personnels ou autres. Lors d'une récente réunion, plusieurs membres de notre conseil d'administration ont jugé utile d'expliquer la philosophie d'Alphonse Desjardins et le rôle des caisses d'économie aux deux inspecteurs de la Fédération qui assistaient à la réunion et ne semblaient s'intéresser qu'à notre « rentabilité ».

Un indice symptomatique est récemment apparu en public : une caisse populaire a soumis à une assemblée générale une proposition visant à changer le nom des caisses. La motion a été rejetée, mais l'éditorial de la Gazette et les réactions qu'il a suscitées ont exposé au grand jour des attitudes qui deviennent de plus en plus évidentes au sein de l'organisation. Nous espérons que les changements auxquels M. Chapleau fait allusion dans sa lettre deviendront réalité.

Desjardins renie ses racines

Que la Banque de Nouvelle-Écosse se déguise en Banque Scotia ou que la vénérable Banque de Montréal change son nom pour le sigle creux BMO, passe encore ! Après tout, ce sont des entreprises strictement commerciales soumises aux horreurs du marketing à la mode. Mais lorsque le Mouvement Desjardins tourne le dos à ses origines ancrées dans la classe ouvrière en éliminant de toutes ses caisses le mot « populaire », voilà qui ressemble à celui qui vend son patrimoine pour un plat de lentilles.

C'est pourtant ce que le PDG de Desjardins, Alban D'Amours, est en train d'envisager. « Caisse populaire », pense-t-il avec un grain de mépris, fait un tantinet vieux jeu pour une institution puissante et moderne comme celle qu'il dirige. « Caisse Desjardins », affirme-t-il, a une résonance beaucoup plus contemporaine. Peut-être, mais l'expression en dit beaucoup moins long sur les humbles débuts du mouvement coopératif des caisses d'économie au Québec.

L'organisation connue aujourd'hui sous le nom de Mouvement Desjardins a vu le jour il y a cent ans dans le salon du fidèle catholique Alphonse Desjardins, qui avait fait appel aux évêques de son Église pour diffuser l'idée dans toutes les paroisses de la province. Dès leur création, les caisses populaires Desjardins ont joué un rôle libérateur primordial dans l'histoire économique du Québec. En encourageant la planification et en mettant le crédit à leur disposition, les caisses d'économie ont permis aux travailleurs de se construire des maisons, d'acheter des fermes et de fonder de petites entreprises, et ce à une époque où les banques ne prêtaient d'argent qu'aux gens qui pouvaient prouver qu'ils n'en avaient pas besoin. Je ne vois rien de vieux jeu dans tout cela, juste quelque chose dont on peut être fier.

*Éditorial, 1^{er} avril 2003
The Gazette (Montréal)*

La « Caisse Desjardins » fidèle à ses origines

La proposition de changer « caisse populaire » en « caisse Desjardins » (Éditorial du 1^{er} avril, *Desjardins renie ses racines*), expression déjà couramment utilisée, émanait d'une caisse populaire de la région du Saguenay. Son conseil d'administration pensait que le moment était venu de refléter plus fidèlement la nouvelle réalité de notre institution financière, et avait demandé au conseil d'administration du Groupe Desjardins de soumettre sa proposition au cours de l'assemblée générale annuelle des représentants des caisses tenue vendredi dernier. La proposition a été rejetée.

L'adoption de la proposition n'aurait pas signifié que Desjardins tournait le dos à son passé, ainsi que le prétend votre éditorial. Tout au contraire, le Mouvement Desjardins est fier de ses origines et de son nom, et n'a nullement l'intention d'abandonner sa mission essentielle, qui demeure l'amélioration des conditions économiques et sociales des individus et des communautés, pas plus qu'il ne songe à abandonner son caractère coopératif.

Au cours de leur 18^e congrès tenu pendant la fin de semaine dernière, les représentants des caisses ont adopté une série de mesures visant à réaffirmer le statut coopératif du Mouvement Desjardins. Ce fut le résultat de discussions tenues tout au long de 2002 par les quelque 25 000 membres, employés et représentants élus des caisses, sur les moyens d'améliorer nos pratiques coopératives.

L'abandon du mot « populaire » n'aurait en aucun cas signifié un changement dans notre mission originale. Nous sommes fiers de nos racines et fiers de ce que nous accomplissons pour nos membres et les communautés locales de tout le Québec.

*André Chapleau
Directeur des relations publiques
Fédération des Caisses Desjardins du Québec
[Lettre à la rédaction, 3 avril 2003]
The Gazette (Montréal)*